



#COVID

Prolongation du dispositif « kit télétravail » dont le site support *Métropole Position* a été primé et reconnu nationalement

Suite aux nouvelles mesures sanitaires sur notre territoire notamment concernant l'encouragement au télétravail, la Métropole a décidé de prolonger son kit d'aide au télétravail jusqu'au 30 avril pour soutenir techniquement et financièrement les entreprises du territoire dans cette démarche. La plateforme *Métropole Position*, développée en réponse à la crise sanitaire, qui permet d'appréhender pleinement les enjeux liés à la transformation numérique des commerces et qui sert également de support à ce kit, a récemment reçue 2 prix nationaux, attestant du caractère novateur et d'utilité public de cette solution.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie et Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie, l'attractivité, le numérique, l'Europe et l'international : « Plus que jamais, la Métropole Rouen Normandie est au rendez-vous de la solidarité avec les entreprises du territoire. La dégradation de la situation sanitaire sur le territoire nous engage à rester mobilisés. Pour continuer d'accompagner les entreprises au renforcement du télétravail, nous avons décidé de prolonger le Kit d'aide au télétravail. À ce jour, près de 550 entreprises ont été aidées via l'aide au loyer ou l'accompagnement à la mise en place du télétravail et nous continuerons à les soutenir en proposant des outils techniques efficaces et un soutien financier pour l'achat de matériel. La reconnaissance de notre site *Métropole Position* au national, prouve que cet outil numérique innovant est nécessaire et utile pour accompagner les entreprises aux transformations imposées par la crise. »

La plateforme *Métropole Position* élue territoire innovant 2021 et MOOC de l'année 2020

Pour permettre aux entreprises de s'adapter à la situation et d'évoluer dans leur modèle de vente, la Métropole a créé en mai 2020 la plateforme *Métropole Position* (www.metropoleposition.fr), pour répondre aux problématiques urgentes mais aussi pour encourager une transition numérique sur le long terme. La plateforme compte à ce jour et depuis sa création 5118 connexions et 13 809 pages vues. Les formations en e-learning proposées gratuitement abordent le développement du e-commerce (présentation des dispositifs d'accompagnements, mise en place, services de livraison, création de communautés, optimisation des données, mise en place d'une stratégie en ligne) ainsi que des problématiques plus larges et utiles pour le développement du télétravail également (cybersécurité, management).

Cette plateforme a été distinguée récemment par **2 prix nationaux** :



La plateforme Métropole Position a également été reconnue, parmi plus d'une cinquantaine de dossiers reçus, **MOOC* de l'année 2020 des Trophées de l'Open Education Day**. L'Open Education Day réunissant vendredi 12 mars des professionnels de la formation elearning avec comme objectif de valoriser des tendances et des initiatives positives ayant vu le jour en 2020.



La Métropole est lauréate du **Label Territoires innovants 2021 des Interconnectés** pour lequel elle a reçu la distinction bronze. Créé en 2009 par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et France urbaine, le réseau des Interconnectés a pour mission d'accompagner la transformation numérique des collectivités à travers des solutions concrètes fondées sur le partage, l'intelligence collective, la proximité de l'utilisateur. Ce Label a permis une valorisation et une visibilité de la plateforme au Forum des Interconnectés en ligne les 17 et 18 mars.

Par ces 2 récompenses nationales, le projet Métropole Position est ainsi salué à la fois par l'écosystème des collectivités et par les acteurs de la formation.

Retrouvez la vidéo de présentation de la plateforme : <https://www.youtube.com/watch?v=j9D5-4Z3j3o>.

Prolongation du « kit télétravail » à destination des entreprises

Afin d'accompagner les entreprises dans la mise en place massive du télétravail et de faciliter ainsi le maintien minimum de l'activité, la Métropole a lancé en octobre un « **kit de télétravail** » à destination des TPE et PME de 3 à 99 salariés, situées sur le territoire métropolitain. **En raison de la prolongation des contraintes sanitaires et de l'encouragement fort au télétravail, ce dispositif est prolongé jusqu'au 30 avril 2021.** Concernant l'aide financière directe, la date d'engagement de la dépense devra se situer entre le 1er janvier et le 30 avril 2021. Un maximum de dépense de 5 000 € HT sera retenu pour une subvention pouvant aller jusqu'à 2 500 €.

Ce dispositif métropolitain comprend plusieurs volets : **une aide financière directe** pour le déploiement des outils de travail à distance (prestations de conseil, de formation, achat de logiciels et de matériel informatique), **la proposition de contenus numériques / vidéos** disponibles sur la plateforme *Métropole Position*, **un annuaire de prestataires numériques normands** répondant aux besoins des dirigeants en matière de télétravail (conseil, formations, ERP, CRM, sécurité...) est également mis à disposition. **À ce jour, 52 entreprises du territoire ont déposé une demande d'aide financière pour la mise en place du télétravail au sein de leur structure, représentant un montant total de 81 000 €.**

*Un MOOC (Massive Open Online Course) est un type ouvert de formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

